



## PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Opération «Tranquillité vacances»

Aujourd'hui, les services de police et de gendarmerie peuvent assurer tout au long de l'année des surveillances sur les résidences non occupées.

Cette opération qui vise à enrayer l'augmentation du nombre de cambriolages durant les périodes de vacances, contribuent à développer la relation entre les forces de sécurité intérieure et la population.

**Pour cela, les habitants sont invités à se présenter quelques jours avant leur départ au commissariat de police (Chaumont, Saint-Dizier) ou à la brigade de gendarmerie dont ils dépendent. Ils pourront, de manière confidentielle, communiquer les données indispensables à la surveillance de leur domicile.**

Les personnes peuvent également télécharger le formulaire nécessaire à la demande sur le site internet de la préfecture [www.haute-marne.gouv.fr](http://www.haute-marne.gouv.fr).

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

Des recommandations, sous la forme de dépliants, sont également disponibles auprès des services de police et de gendarmerie, ainsi qu'en téléchargement sur le site internet de la préfecture, dans le cadre de la campagne de prévention des cambriolages et des atteintes aux biens, mais aussi afin de préparer au mieux vos vacances.

### **Rappel de quelques gestes élémentaires de prévention :**

- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous
- ne mettez jamais vos clés dans un endroit accessible, que ce soit sous le paillason ou dans la boîte aux lettres
- ne laissez jamais des objets de valeur pouvant attirer la convoitise dans un logement inoccupé
- laissez une apparence habitée à son logement, en faisant retirer régulièrement son courrier par une connaissance par exemple

### **Important :**

En aucun cas, les gendarmes ou les policiers n'effectuent de démarchage à domicile ou par téléphone pour connaître vos dates de vacances. Soyez vigilant ; ne répondez pas à ce genre d'appels et prévenez le commissariat de police ou la gendarmerie de votre domicile.

### **Contact Presse :**

Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55